Monsieur Albert GOFFART Fonctionnaire délégué Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L. Région de Bruxelles-Capitale C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1 1035 BRUXELLES

V/réf.: 04/pdf/161077 N/réf.: gm/bxl1.9/s.373 Annexe: 1 dossier Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

<u>Objet</u>: <u>BRUXELLES.</u> <u>Eglise Notre-Dame du Sablon.</u> <u>Eclairage de la chapelle Saint-Marcou.</u> <u>Demande de permis unique.</u> **Avis conforme.**

En réponse à votre lettre du 3 juin 2005, réceptionné le 15 juin 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 juillet 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis <u>un avis conforme favorable</u>.

La CRMS avait émis un avis favorable sur la première phase des travaux d'électricité (câblages) lors de sa séance du 31 mars 2004. La présente demande de permis unique porte sur le choix des appareils d'éclairage et des lampes, dont le principe avait été également approuvé dans l'avis précité.

Outre le dossier à proprement parler, deux essais sur place (le 28/6 et le 6/7/2005) ont permis à la CRMS d'évaluer l'éclairage proposé. Les lampes présentent plusieurs avantages, notamment leurs dimensions très réduites qui les rendent quasiment invisibles et permettent une intégration très discrète dans le décor, la possibilité de régler la couleur de la lumière et leur durée de vie extrêmement longue. L'éclairage qui en résulte est très satisfaisant et permet d'atteindre un aspect très « naturel ». Dès lors, la CRMS approuve la demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE Président

c.c. à : AATL - DMS (Fr. Boelens)